



RÉPONSE À LA MOTION

Auteurs	Maxime Moix (suppl.), PDCC, Mathieu Clerc, Les Verts, Charles-Albert Putallaz, PLR, et Flavien Sauthier, UDC
Objet	Révision de la LTP, il est temps !
Date	11.09.2018
Numéro	5.0361

Plus de 120 lignes de transport public en Valais sont considérées comme du trafic régional de voyageurs (TRV). Il est utile de rappeler qu'actuellement, les Communes du Canton du Valais participent très faiblement au financement du TRV. A titre de comparaison, au niveau Suisse, cette participation des communes est considérée comme faible, voire très faible en comparaison aussi avec les cantons romands.

En 2013/2014 deux projets de modifications de la loi sur les transports publics (LTP) ont été lancés par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement. Lors des pré-consultations, les réactions très défavorables des partis politiques et de la fédération des communes valaisannes par rapport à une modification des taux de participation financière des communes pour le TRV ont stoppé la suite des réflexions.

Sans budget supplémentaire pour des prestations de transport public au niveau cantonal, une modification de la LTP au profit d'un subventionnement plus important du transport local ou d'agglomération toucherait de manière directe le subventionnement du trafic régional de voyageurs en réduisant la part couverte par le Canton. Sachant que l'essentiel des lignes de bus du TRV, mais aussi les lignes ferroviaires traversent les Communes des agglomérations, ces dernières ne verraient sans doute pas une diminution significative de leur masse financière dévolue au transport public comme présenté dans cette motion.

A noter, contrairement à ce qui a été mentionné dans la motion, aucune ligne de transport en Valais n'est passée d'un subventionnement « régional » à un subventionnement « local/agglo ». Au contraire, le Canton travaille activement avec les agglomérations afin de trouver des solutions permettant de soulager au mieux les Communes quand cela est possible.

Pour le cas soulevé de l'agglo Valais-central, le Canton du Valais soutient activement cette dernière que ce soit humainement, techniquement mais aussi financièrement. A titre d'exemple, lorsque le réseau d'agglomération sera mis en service, le Canton participera aussi à hauteur de 15% pour toutes les lignes, sans suppression d'autres prestations. En outre, dans le réseau d'agglomération, le Canton s'attache à conserver au maximum les lignes, si les conditions le permettent, dans le TRV afin de soulager financièrement les Communes. Pour l'agglomération du Valais central, des efforts ont été consentis sur 3 lignes du réseau TRV.

Sur la base du concept cantonal de mobilité 2040, la loi cantonale sur les transports publics (LTP) nécessite des modifications. Les travaux préparatoires sont prévus à l'automne 2019.

Il est proposé l'**acceptation** de la motion.

Conséquences sur la bureaucratie :	Préparation d'un projet de loi et lancement des consultations nécessaires
Conséquences financières :	Dépendantes des modifications des taux de participation
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	0.5 EPT réparti sur 18 mois
Conséquences RPT :	Néant

Lieu, date Sion, le 9 avril 2019